

-2018-05-

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux Novembre à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 13 Novembre 2018.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,
EXCUSES : LABARCHEDE David
Secrétaire de séance : M. DEMOULE Jacques

Après lecture, donnée par le secrétaire, le compte rendu de la réunion du 25 Octobre 2018 est adopté par les membres présents à la séance.

-001- DECISION MODIFICATION BUDGET N° 2/2018 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au budget communal. Il convient de prendre en compte les dernières notifications de dotations reçues au niveau des recettes et d'ajuster avec ces produits certains comptes de dépenses, comme cela était prévu lors du vote du budget.

SECTION de FONCTIONNEMENT :

RECETTES:

Cpte 73223 : Fds Péréquation ressources : + 3 230.00
Cpte 7381 : Taxe additionnelle Droits de Mutation : + 22 267.00
Cpte 74832 : Fds Départemental de Taxe Professionnelle : + 11 163.00

Total : + 36 660.00

DEPENSES :

Cpte 6061 : Fournitures non stockables : + 2 000.00
Cpte 60632 : Fournitures Petit Equipement : + 500.00
Cpte 6064 : Fournitures Administratives : + 500.00
Cpte 615221 : Bâtiments Publics : + 30 160.00
Cpte 626 : Frais Postaux et télécom : + 1000.00
Cpte 6287 : Remboursement de Frais : + 500.00.
Cpte 6450 : Charges Sociales : + 2 000.00

Total : + 36 660.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

NON AFFECTE

RECETTES :

Cpte : 10226 : Taxe Aménagement : + 1 000.00

Opération 41 : BATIMENTS COMMUNAUX :

DEPENSES :

Cpte 231 : Immobilisation en cours + 1 000.00

Le Conseil Municipal décide de modifier le budget comme proposé par le Maire.

002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

TRAVAUX DE VORIE 2019 :

Le service voirie communautaire demande aux communes de recenser les besoins en travaux pour 2019. Monsieur Le Maire propose à chacun des conseillers de lui faire part des points qui nécessitent une intervention.

Sont énumérés :

- La route de « La Rochelle » et le pont bouché
- La route de « Samazeuilh » avec les fossés à curer à « Polidor » , un affaissement « Haillar du Haut » et les anciens ponts qui traversent à « Reverdit » et à « Polidor » à indiquer pour les usagers car têtes de ponts dangereuses.
- La Route de La Rode avec curage de fossés et dégradations au bas .
- Les revêtements ou la chaussée et les fossés sur les chemins de « David » et de « Perbonet ».

PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Le Président de la communauté de Communes et le chargé d'Urbanisme sont venus en Mairie à la rencontre des élus, ils ont exposé les attentes par rapport à chacune des communes en matière de recensement du patrimoine bâti ou autres, et les futures étapes avec les premières hypothèses relatives au zonage.

Monsieur Le Maire envisage de classer toutes les habitations en zone U. mais cela ne semble pas possible.

Il est évoqué la possibilité d'organiser une réunion publique animée par M. PESCHINA, chargé d'urbanisme à la Communauté de Communes, pour répondre à l'inventaire du patrimoine. Le Conseil propose la date du 14 Décembre en soirée si cela peut se mettre en place.

Activités Artisanales :

Monsieur Le Maire évoque également le problème des habitants qui souhaitent créer une activité artisanale ou commerciale à leur domicile, mais qui ne peuvent pas par rapport aux règlements des zones.

Il évoque la situation d'Alice TORREGARAY, qui travaille au domicile des particuliers suite à l'impossibilité de créer un salon de coiffure chez elle. Il fait part de la demande de cette dernière d'utiliser la salle communale pour recevoir les clients qui le souhaitent. Le Conseil est favorable sous réserve qu'elle fournisse une attestation d'assurance. Il est décidé dans un premier temps d'un prêt gracieux de trois mois pour la mise en place et lui permettre d'apprécier les besoins.

003- LES SYNDICATS :

SYNDICAT DES EAUX :

Les déléguées communales informent le Conseil Municipal qu'elles n'ont pas eu de réunion depuis plusieurs mois.

SIVOS DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne le compte rendu de la dernière réunion. Elle précise que l'hypothèse de lits superposés pour le dortoir des petits a été refusée ; donc la solution temporaire va durer. Le Conseil Municipal regrette que cet afflux de très petite section, connu depuis les inscriptions, n'ai pas été pris en compte lors des travaux importants qui viennent d'être réalisés.

REGIES ELECTRICITE :

Jean-Bernard LABONNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

L'enveloppe allouée pour les programmes FACE s'élève à 520 000 €.

Les travaux sur le chantier du Poste Source ont été bloqués par la présence de Chauve-souris protégées qui ont niché dans les creux des arbres.

L'installation des compteurs LINKY n'interviendra pas avant 2020.

Il demande si les plans de réseaux sont bien parvenus en Mairie, Le Maire confirme.

004- CHEMIN RURAUX :

RENCONTRE AVOCATE :

La rencontre avec Maître DESSANG, l'avocate retenue pour le dossier du « Chemin du Crierey » est prévue au mercredi 28 Novembre.

ENTRETIEN CHEMIN RURAUX :

Le Conseil Municipal parle des chemins communaux qui ont besoin d'un entretien au niveau du nettoyage des accotements, Monsieur Le Maire est chargé de contacter l'entreprise GARDIOLA pour :

- Le Chemin de « David »
- Le « Crierey »
- « Lesquerdat »

Il convient de rentrer également du calcaire pour des dégradations partielles et des trous à boucher.

005 - VŒUX 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de changer la formule pour la présentation des vœux. La manifestation prendra la forme d'un apéritif, elle est fixée au Samedi 5 Janvier à 18 Heures 30. La commune fera travailler les artisans et producteurs locaux : bière de Moustous, traiteur M. PERRAINE.

006- QUESTIONS DIVERSES :

Entretien des Bâtiments :

Les bénévoles qui faisaient l'entretien de l'Eglise ne peuvent plus assumer cette charge, il sera demandé à l'employée communale d'y aller pour préparer les cérémonies et un grand nettoyage sera réalisé une fois par an par l'entreprise qui vient pour la salle.

Les heures de l'agent contractuel devront faire l'objet d'une révision car la salle communale devra également être faite plus souvent.

Ralentissement vitesse :

La vitesse excessive des véhicules dans le bourg est de nouveau évoquée. Il semble urgent d'entreprendre une action avec des aménagements ; un radar pédagogique, des chicanes ou autres. Monsieur le Maire doit contacter le Centre Routier Départemental

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 05.